

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

Prédominance de l'agriculture diversifiée à petite échelle au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest



par Michelle St. Pierre, Mike McComb et Saneliso Mhlanga

Date de diffusion : le 15 juin 2022

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



Prédominance de l'agriculture diversifiée à petite échelle au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest

par Michelle St. Pierre, Mike McComb et Saneliso Mhlanga

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest couvrent une vaste étendue de terres allant jusqu'au cercle polaire arctique et plus loin au nord, dont une partie importante ne convient ni à l'agriculture ni au pâturage. De plus, leur climat est caractérisé par un été court et un hiver long et froid. Malgré les défis liés à l'agriculture dans cette région du Nord du Canada, les données du Recensement de l'agriculture de 2021 montrent que l'agriculture dans cette région couvre toute une gamme de produits et d'activités, y compris l'élevage de bétail, la culture de fruits et de légumes, l'élevage de volailles et la production d'œufs.

Moins d'exploitations agricoles dans le Nord

En 2021, 96 exploitations agricoles ont été déclarées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui représente une baisse de 39,2 % par rapport à 2016. À titre de comparaison, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 1,9 % dans le reste du Canada. En 2021, le Yukon a déclaré 88 exploitations agricoles, tandis que les Territoires du Nord-Ouest en ont déclaré 8. Le Nunavut ne comptait aucune exploitation agricole.

Les exploitations d'élevage de chevaux et d'autres équidés constituent le principal type d'exploitations dans le Nord

En 2021, le type d'exploitation agricole le plus souvent déclaré au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest était les exploitations d'élevage de chevaux et d'autres équidés, lesquelles se sont chiffrées à 15 exploitations. Ces exploitations sont déclarées sous la catégorie « autres types d'élevage ». Les exploitations classées comme autres types d'élevage représentaient la plus grande proportion (29,2 %) des exploitations déclarées dans ces territoires. Elles étaient suivies des exploitations d'autres cultures agricoles (22,9 %); des exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs (11,5 %) et des exploitations de culture en serre et en pépinière et de floriculture (10,4 %).

La majorité des revenus agricoles proviennent des exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs

En 2020, plus de la moitié (57,7 %) des revenus d'exploitation agricole déclarés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest provenaient des exploitations d'élevage de volailles et de production d'œufs. Venaient ensuite les exploitations d'autres cultures agricoles (11,5 %) et les exploitations productrices de légumes et de melons (10,4 %). En 2021, les deux territoires combinés ont cumulé 12,4 millions de dollars en revenus d'exploitation agricole.

La superficie agricole totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué

De 2016 à 2021, les exploitations agricoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont déclaré une diminution de leur superficie agricole. En 2021, la superficie agricole totale déclarée était de 16 470 acres, en baisse de 36,3 % par rapport à 2016. Presque toute la superficie agricole dans le Nord (99,3 %) était située au Yukon, tandis que la proportion restante de 0,7 % se trouvait dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2021, la plus grande partie de la superficie agricole était consacrée aux exploitations d'élevage de chevaux et d'autres équidés (35,6 %), suivies des exploitations d'autres cultures agricoles (31,7 %) et des exploitations de culture en serre et en pépinière et de floriculture (12,8 %).

La superficie agricole moyenne au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest est plus petite que dans le reste du Canada

En 2021, la superficie agricole totale moyenne au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest s'établissait à 171,6 acres. Cette superficie était nettement inférieure à la superficie agricole totale moyenne déclarée dans l'ensemble du Canada (809,4 acres). Terre-Neuve-et-Labrador (143,7 acres)

était la seule province à avoir une superficie agricole totale moyenne inférieure. La taille des exploitations dans le Nord est en partie influencée par le fait qu'une partie importante de la région ne convient ni à l'agriculture ni au pâturage.

La superficie de culture en serre est en hausse

Malgré une diminution de la superficie agricole totale de 2016 à 2021, la superficie consacrée à la culture en serre au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 54,8 %. Cette augmentation est plus importante que celle observée dans l'ensemble du Canada au cours de la même période (23,2 %). Les exploitations de ces deux territoires ont déclaré une superficie de culture en serre de 76 007 pieds carrés.

La superficie des terres boisées, des pâturages et des terres en culture dans le Nord est en baisse

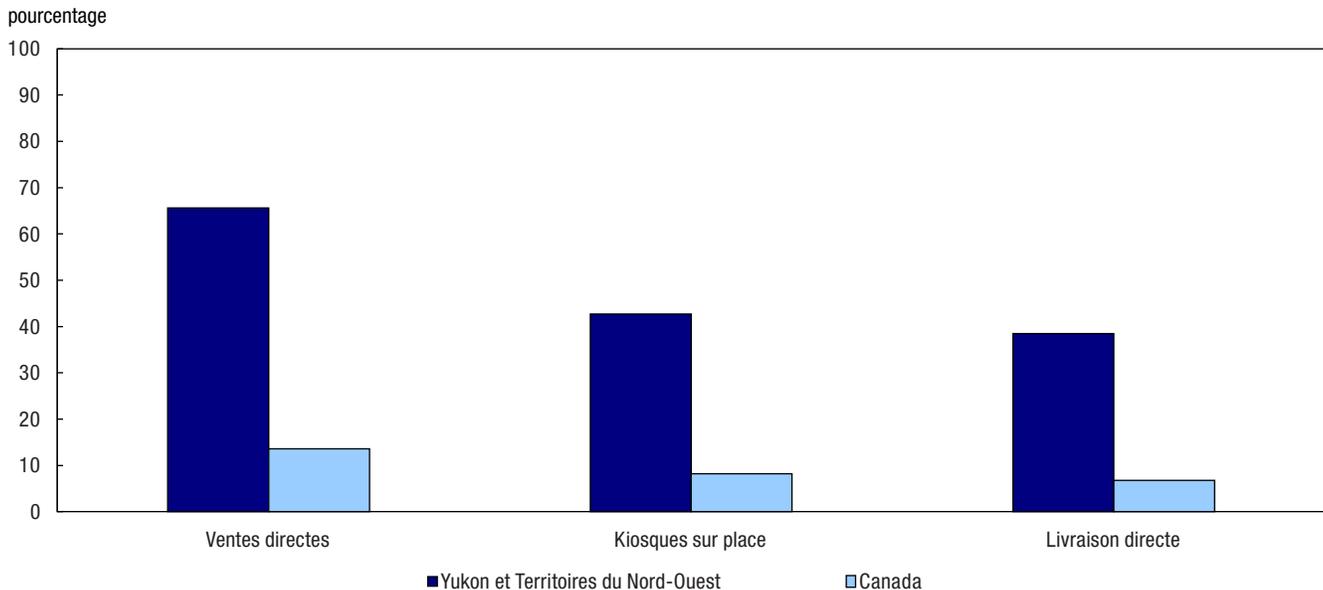
La plus forte diminution de la superficie agricole totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest est attribuable aux terres boisées et aux terres humides. En 2021, les territoires ont déclaré 2 196 acres de terres boisées et de terres humides, en baisse de 57,1 % par rapport aux 5 119 acres déclarés en 2016.

Les territoires ont déclaré 6 461 acres de terres naturelles pour le pâturage en 2021, en baisse de 26,2 % par rapport à 2016. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont également enregistré une diminution de 20,7 % de la superficie des pâturages cultivés et ensemencés, 1 556 acres ayant été déclarés en 2021.

En 2021, 5 240 acres de terres en culture ont été déclarées dans les territoires, en baisse de 17,1 % par rapport à 2016. Dans les territoires, la plus grande partie des terres en culture était consacrée à la culture d'autre foin (42,0 %). Venait ensuite la luzerne (23,7 %).

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont en tête du Canada au chapitre du taux de ventes directes

En 2020, 65,6 % des exploitations agricoles (63 des 96 exploitations) du Yukon et des Territoires du Nord-

Graphique 1**Proportion d'exploitations agricoles ayant déclaré avoir utilisé certaines méthodes de ventes directes, Yukon et Territoires du Nord-Ouest et Canada, 2020**

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Ouest ont déclaré avoir eu recours à la vente directe, en hausse par rapport à 48,1 % en 2015. À titre de comparaison, 13,6 % des exploitations agricoles au Canada ont déclaré avoir eu recours à la vente directe. Le taux élevé de ventes directes dans le Nord reflète un engagement communautaire dans les activités agricoles.

Le Yukon comptait 55 exploitations agricoles ayant eu recours à la vente directe, et les 8 autres exploitations se trouvaient dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans les territoires, la méthode de vente directe la plus souvent déclarée était les kiosques sur place, qui ont été utilisés par 41 exploitations en 2020. La livraison directe suivait de près (37 exploitations).

Un plus grand nombre d'exploitations agricoles dans le Nord produit de l'énergie renouvelable

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, la proportion d'exploitations qui ont déclaré produire de l'énergie renouvelable a plus que doublé. En 2021, 37,5 % des exploitations du Yukon et des Territoires

du Nord-Ouest ont déclaré produire de l'énergie renouvelable, en hausse par rapport aux 15,2 % dans le recensement précédent.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le type de production d'énergie renouvelable le plus souvent déclaré était l'énergie solaire. En 2021, 35 exploitations (36,5 %) ont déclaré une production d'énergie solaire, en hausse par rapport à 23 exploitations (14,6 %) dans le recensement précédent.

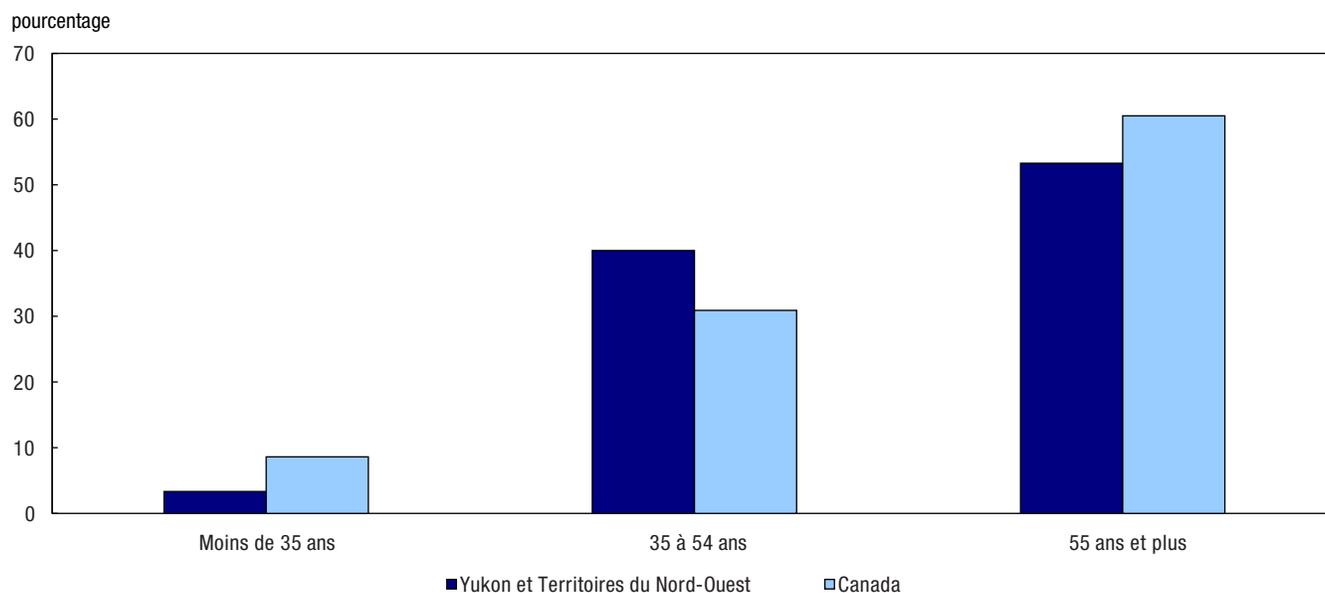
Le taux d'utilisation de la technologie dans le Nord est en hausse

En 2020, 27,1 % des exploitations agricoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont déclaré avoir utilisé au moins une technologie.

La technologie la plus souvent déclarée était l'analyse d'échantillons de sol. Environ un cinquième (19,8 %) des exploitations (au nombre de 19) du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont déclaré avoir utilisé l'analyse d'échantillons de sol en 2020. L'analyse d'échantillons de sol sert à recueillir des renseignements sur la concentration d'éléments

Graphique 2

Pourcentage d'exploitants agricoles selon la catégorie d'âge, Yukon et Territoires du Nord-Ouest et Canada, 2021



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

nutritifs pour les végétaux dans le sol. L'analyse d'échantillons de sol peut également être utilisée pour déterminer la présence de contaminants dans le sol.

La deuxième technologie la plus souvent déclarée dans les territoires était l'engrais à libération lente. En 2020, 13 exploitations (13,5 %) du Nord ont déclaré utiliser de l'engrais à libération lente. Les engrais à libération lente ou progressive sont des engrais granulés qui libèrent progressivement des éléments nutritifs dans le sol. Les engrais à libération progressive ne se dissolvent pas aussi facilement dans l'eau que les engrais conventionnels.

Le nombre d'exploitants agricoles au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest diminue

En 2021, 150 exploitants agricoles ont été déclarés dans le Nord, en baisse par rapport à 230 en 2016. En 2021, 90,0 % des exploitants agricoles déclarés dans le Nord se trouvaient au Yukon, tandis que la proportion restante de 10,0 % se trouvait dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Nord compte la plus forte proportion d'exploitantes agricoles au pays

En 2021, plus des deux cinquièmes (43,3 %) des 150 exploitants agricoles déclarés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest étaient des femmes. Il s'agit d'une augmentation de la proportion d'exploitantes agricoles, en hausse par rapport à 41,3 % en 2016.

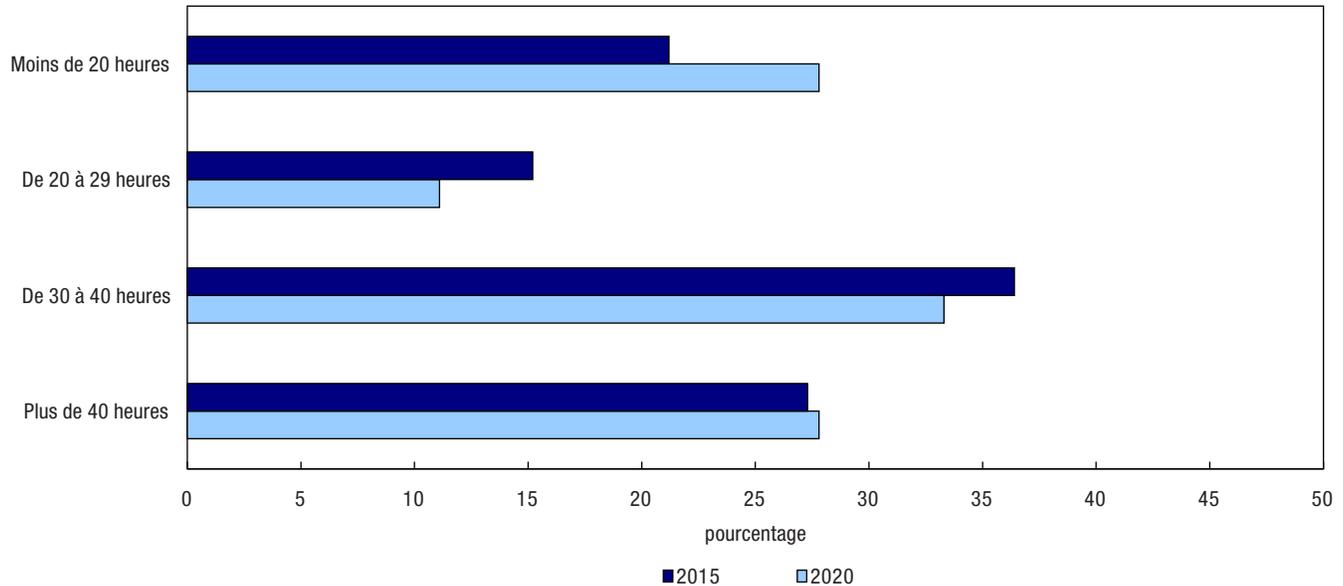
L'exploitant agricole moyen est plus jeune que dans le reste du Canada

En 2021, l'âge moyen des exploitants agricoles au Yukon s'établissait à 54,5 ans et, dans les Territoires du Nord-Ouest, à 51,7 ans. L'âge moyen dans les deux territoires était inférieur à l'âge moyen de 56,0 ans enregistré à l'échelle du Canada.

En 2021, 53,3 % des exploitants agricoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest étaient âgés de 55 ans

Graphique 3

Répartition des exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme selon la catégorie de nombre d'heures par semaine, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 2015 et 2020



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

ou plus (exploitants agricoles plus âgés), en hausse comparativement à 50,0 % en 2016. Malgré cette augmentation, la proportion d'exploitants agricoles plus âgés dans le Nord était encore inférieure à celle observée dans le reste du Canada (60,5 %).

La proportion d'exploitants agricoles qui travaillent hors ferme est en baisse

En 2020, 60,0 % des exploitants agricoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont déclaré travailler à l'extérieur de leur exploitation, en baisse par rapport à 71,7 % en 2015. Ce taux était tout de même légèrement supérieur à la moyenne nationale (47,7 %). Parmi les exploitants qui travaillaient hors de leur exploitation, la proportion d'exploitants agricoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest travaillant de 30 à 40 heures par semaine hors ferme a diminué, passant de 36,4 % à 33,3 %. Inversement, la proportion d'exploitants agricoles travaillant plus de 40 heures par semaine hors ferme a augmenté, passant de 27,3 % à 27,8 %.

Notes aux lecteurs

Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

Exploitant agricole désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.